



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 2 décembre 2015

Le Directeur de l'académie

Mesdames et Messieurs les inspectrices et les inspecteurs de l'Éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et privé sous contrat,
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école publique et privée sous contrat

Objet : Attentats – évolution des directives nationales à partir du 2 décembre

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

Sorties occasionnelles :

L'interdiction des sorties occasionnelles pour les élèves franciliens est levée à partir du 2 décembre.

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

Voyages scolaires en Île-de-France :

Pour l'ensemble des académies est également levée à partir du 2 décembre, l'interdiction de voyages scolaires sur Paris et en Ile-de-France.

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Je rappelle que les établissements doivent continuer à déclarer les voyages scolaires en amont à celluledecrise@ac-paris.fr (à sdareic@ac-paris.fr pour les voyages à l'étranger).

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Nous vous rappelons que l'Île-de-France est toujours en alerte attentat dans le cadre du plan Vigipirate. Il est donc demandé aux classes voyageant dans cette zone d'éviter les lieux extérieurs hautement touristiques. Les équipes qui encadrent les élèves doivent également assurer une vigilance accrue lors de ce type de déplacement.

COP 21

L'interdiction de sorties scolaires sur le site de la COP21 est maintenue pour les élèves franciliens et ceux des autres académies et ce jusque la fin de cette manifestation.

Je compte sur vous pour appliquer l'ensemble de ces mesures et vous en remercie.

Claude MICHELLET